

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOÛT 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Etaient présents : Mmes Agnès BURLE, Anne-Marie ISAÏA, Céline BOYER, Jessica GOUJON, Mme Thérèse BAUDOUIN
Mrs. Philippe BOUTEILLER, Jérôme PAOLI, Jaouad ABOUD, Julien BRUNET, Dorian DUBUS, Jean-Louis FORTÉ, Maurice POIRÉ,

Etaient absents et représentés : M. Philippe BERNARD qui a donné pouvoir à M. Philippe BOUTEILLER, Mme Sylvie ALAZARD qui a donné pouvoir à M. Jaouad ABOUD

Etait absente et excusée : Mme Nathalie SORDI

Mme Thérèse BAUDOUIN est désignée secrétaire de séance.

1- Décisions prises depuis le dernier conseil

- Validation par la CoVe des délégués de Vacqueyras pour siéger au RAO (Dorian DUBUS et Jérôme PAOLI comme titulaires, Philippe BOUTEILLER et Philippe BERNARD comme suppléants)
- Renouvellement du bail de location des cuves de la SAGIVAC à la cave ARNOUX pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021. Volumes compris entre 1000 et 6000 hl, 0,40€/hl/mois sur la base de la quantité de vin logée. La cave ARNOUX est informée que ce bail ne sera plus renouvelé. Un courrier sera fait afin de leur rappeler de veiller à la sécurité des personnes qui utilisent le site notamment les employés des services techniques.
- Suite à la chute de la branche de platane il a été validé un devis de l'ONF pour une expertise de l'ensemble des platanes de la commune. Celui-ci s'élève à 910,03 € HT (1092,04 € TTC). L'expertise est prévue en novembre 2020. Pour information la dernière expertise date de 2014, il était préconisé une nouvelle expertise en 2019.
- Une subvention de 4000 € est allouée par la CoVe à la commune pour l'étude de dynamisation des centres bourgs. Celle-ci fera l'objet d'une prochaine délibération en conseil municipal pour inscription au budget.
- Comme les années passées, il convient de faire appel à un enseignant extérieur à l'école pour assurer les études surveillées ou dirigées, les enseignantes de l'école ne souhaitant pas assurer cette mission. Monsieur DE REKENEIRE est disponible pour poursuivre cette mission, les lundis et jeudi soir, de 17heures à 18heures à partir du 14 septembre 2020. Une délibération du 25/06/2018 autorise le maire à recruter un ou plusieurs enseignants dans le cadre d'une activité accessoire. Il conviendra de prendre un arrêté du Maire pour l'année scolaire 2020-2021. Le tarif de la vacation est de 22.34 €.
- Dans le cadre du marché groupé de la CoVe pour la maintenance et le contrôle des bâtiments, l'entreprise EUROFEU, ancien titulaire du marché de contrôle des alarmes incendie n'ayant pas rempli sa mission, un nouveau marché avait été lancé. C'est l'entreprise AED qui a le marché.
- La Karterre construite sans permis pour laquelle une procédure était en cours a été démolie.
- Madame TROMPETTE a légué 1/3 de ses avoir financiers par testament olographe du 22 mars 2017. (47 339 €) sans charge. Le maire a accepté ce legs. Monsieur le Maire émet le souhait que partie de cette somme soit consacrée à un projet dans le domaine de la culture ou du patrimoine.
- Les travaux d'entretien du silo de la chaudière ont été effectués

2- Déclarations d'Intention d'Aliéner

a) Vente SCI LES VIGNES/Eric LECLERC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de sa séance du 8 juillet 2020, il avait reporté l'instruction de l'intention de vente partie des parcelles C1547 et 1576, d'une surface de 9a43ca pour une valeur de 280 000 € dans l'attente de complément d'informations.

La situation est la suivante : la SCI les vignes a acheté une première parcelle C 1547 de 732m². Sur cette parcelle ont été construites 2 maisons mitoyennes par le garage. La SCI les vignes a ensuite acheté une partie de la parcelle C 1206 pour une surface de 211 m² attenante à la parcelle C 1547 et renumérotée C 1576.

Elle met aujourd'hui à la vente partie de ces 2 parcelles C 1547 b (280 m²) et 1576 d (106m²) pour une valeur de 280 000 €.

Une servitude de passage existe pour permettre l'accès à la parcelle achetée et l'accès à la parcelle C 1206 qui se trouvent enclavées.

Vote : A l'unanimité le conseil décide de ne pas préempter

b) Vente FERRAGUT née MEISSONNIER Mireille/DE ABREU Gilberto

Maitre Valentin nous informe du projet de vente des parcelles B1308-B1310 ET B 1312, sises quartier combette, d'une surface totale de 4681 m², non bâtie pour un montant de 484 000 €. Un permis d'aménager est en cours d'instruction sur ces parcelles.

Vote : A l'unanimité le conseil décide de ne pas préempter

c) Vente BRUYCHE Mickaël/GUILLOU Alain

Maître JEANJEAN nous informe du projet de vente de la parcelle B1414, sise 4 Lotissement les jardins de la fontaine, d'une surface de 800 m², bâtie, pour la somme de 420 000 €.

Il convient de se prononcer sur le fait de préempter ou pas.

Vote : A l'unanimité le conseil décide de ne pas préempter

3- Questions diverses

a) CDST 2020-2022 (ex contractualisation)

Par courrier du 22 juillet 2020 nous avons été informés que le conseil départemental avait approuvé la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020-2022 à destination des communes vauclusiennes, par délibération n° 2019-627 du 22 novembre 2019. Il conviendra de délibérer pour formaliser ce contrat.

Dotations globales période 2020-2022 : 169 200 € (70 % dépenses subventionnables)

Les opérations pouvant prétendre à subventions contractuelles concerneront : les opérations d'investissement, les acquisitions de matériels d'un montant supérieur à 700 € HT, les acquisitions de terrain et les seules études de définition foncière. Il est demandé aux conseillers de réfléchir à quoi destiner cette subvention

b) Marché entretien et maintenance éclairage public

Il convient de procéder au renouvellement du marché d'entretien et maintenance de l'éclairage public, celui avec Bouygues énergie arrivant à échéance le 31/12/2020 (Procédure MAPA).

Il est rappelé que la COVE n'a pas de marché d'entretien et de maintenance de l'éclairage public auquel nous pourrions nous raccrocher.

Un groupe de travail devra être créé. Jean-Louis Forté est d'ores et déjà volontaire. Les autres devront se faire connaître rapidement

c) Marché entretien et maintenance chaudière bois

Actuellement aucun contrat de maintenance. Il convient de faire une consultation pour un marché d'entretien et maintenance de la chaudière bois. (Procédure MAPA).

2 sociétés nous ont déjà fait une proposition d'entretien.

Il est souligné que les dysfonctionnements actuels de la chaudière proviennent en partie de la médiocre qualité des plaquettes qui en effet l'encrassent.

4- Questions orales ou écrites

- a. **M. Jérôme PAOLI** demande le bilan du camping pour le mois de juillet. Celui-ci s'élève à 1 220,24 €. Son coût de fonctionnement a été nettement supérieur à cette recette.

Il est envisagé d'ouvrir le camping au mois de septembre en prévision des éventuelles difficultés que pourraient avoir les viticulteurs pour loger les vendangeurs dans le respect des prescriptions sanitaires. Il faudrait alors résoudre le problème de personnel à mettre en place. Cependant aucune demande des vignerons n'a été faite auprès des services municipaux.

La commission tourisme propose de se réunir courant août pour en débattre.

- b. **Mme Agnès BURLE** demande s'il est possible de célébrer les mariages en extérieur. Un courrier va être fait au procureur pour l'informer de la célébration des mariages à la salle polyvalente.

5- Rapports des commissions municipales et extra-municipales

- a. **Mme Anne-Marie ISAÏA**

Réunion du Syndicat mixte forestier le 21 juillet 2020. Présentation des chantiers 2020 (débroussaillage, citernes eau...), comptes de gestion, compte administratif, modification du tableau des effectifs, présentation de chacun des élus présents. Prochaine réunion au mois d'octobre pour créer les commissions.

- b. **Mme Jessica GOUJON**

Assemblée générale de la SPL Ventoux Provence prévue le 31 juillet, repoussée en septembre.

Commission tourisme : une sous-commission travaille sur la réalisation du nouveau livret d'accueil, le service culture et patrimoine a sollicité la commune pour une participation aux journées du patrimoine. L'association paroissiale pourrait proposer des visites.

Commission association : préparation de la journée des associations en cours, seules 2 associations seront absentes. Elle précise qu'il devient urgent d'avancer sur l'organisation de cette journée fixée au 12/9. Il est également suggéré de coupler la journée des associations avec celle des nouveaux arrivants.

La question est posée de savoir comment atteindre les nouveaux arrivants.

- c. **Mme Céline BOYER**

Commission association : renseignement a été pris auprès du Crédit Agricole de savoir s'il y avait moyen de mutualiser les contrats d'assurance des associations, cela n'est pas possible. Création d'un jeu du village pour la journée des associations

Association cantine scolaire : nouveau bureau constitué, nouveaux statuts approuvés, nettoyage prévu, contact pris auprès de la CoVe et des services d'hygiène compétents

Commission affaires scolaires : préparation de la rentrée en collaboration avec les directrices

- d. **M. Dorian DUBUS**

Syndicat RAO : élection du Président. Il était prévu 1 vice-président par communauté d'agglomérations, sauf pour la Cove qui ne compte qu'une seule commune : après négociation, Vacqueyras obtient un poste de délégué.

SMOP : entrevue avec le Maire de Vaison La Romaine concernant la présidence du SMOP (syndicat mixte de l'ouest provençal), orienté vers la prévention et la gestion des risques inondations et la préservation/mise en valeur des espaces naturels le long des cours d'eau.

- e. **M. Jean-Louis FORTE**

Syndicat Energie Vauclusien : (25/07/2020) La commune n'était pas présente car la convocation transmise par voie postale est parvenue trop tard.

Doit participer fin août à une réunion concernant le Ventoux Man, dans son rôle de responsable communal de la Sécurité Routière. Vacqueyras est traversé par le Ventoux Man qui réunit d'ordinaire environ 1000 participants. Pour des raisons de sécurité évidentes, car l'évènement a lieu en pleine période de vendanges, la Mairie a refusé que les feux deviennent clignotants. Le très fiable service d'ordre de Ventoux Man assurera la sécurité au rond-point et aux carrefours du village.

f. M. Jaouad ABOUD

L'Association « Vacqueyras en fête » a été créée.

Le dossier de la fête votive a été transmis en préfecture. Dans ce dossier devaient figurer la description de chaque activité, le planning des bénévoles et le détail des mesures sanitaires prévues. Il est rappelé que le port du masque y sera obligatoire et que les danses sont interdites. La soirée Pistou est maintenue, limitée à 200 personnes avec réservation obligatoire en Mairie.

Madame Agnès Burle pose la question de savoir quelle attitude la Mairie décide d'adopter face aux personnes qui refuseraient le masque ou qui, l'alcool aidant, se mettraient à danser. Le débat reste ouvert.

g. M. Philippe BOUTEILLER

M. Ph. Bouteiller a participé le 04/08/2020 à l'Assemblée Générale de l'Association les Dentelles de Montmirail en Provence. L'association a présenté ses différentes actions, en particulier le « fascinant Week-end ». Dans la mesure où la Mairie de Vacqueyras accorde à cette association une assez confortable subvention, elle émet parallèlement le souhait que le village soit authentiquement associé à ses activités et bénéficie des retombées économiques qui en découlent.

Les membres du Conseil Municipal attendent de l'association qu'elle présente des projets concrets qui favoriseraient l'œno-tourisme également à Vacqueyras. Les Dentelles de Montmirail voudraient que Mairies et Syndicats deviennent leurs relais, mais encore faudrait-il que les unes et les autres sachent précisément de quoi ils doivent être le relais.

M. Ph. Bouteiller a également participé à 3 conseils de Cove :

- Election de la Présidente
- Election des Vice-Présidents
- Vote des Comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs.

Il fait remarquer que sur 12 vice-présidents 11 représentent les plus grosses communes (Mazan et Vacqueyras ne sont pas représentés), sur les 6 délégués, 2 sont de Carpentras. Sur 19 personnes au bureau, 4 sont de Carpentras.

Séance levée à 23h15